



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

établissements

Question écrite n° 95677

Texte de la question

M. Olivier Dassault attire l'attention de Mme la secrétaire d'État, auprès de la ministre des affaires sociales et de la santé, chargée des personnes âgées et de l'autonomie sur la prise en charge des enfants handicapés. La scolarisation des enfants handicapés est un casse-tête pour de nombreux parents. Faute de place dans les structures spécialisées, environ 20 000 enfants handicapés seraient obligés de rester à la maison. Des milliers de parents sont donc contraints de scolariser leurs enfants en Belgique et parfois en Suisse. Un choix difficile pour les familles. Il souhaite savoir si le Gouvernement compte mettre en place une véritable politique d'accueil avec un nombre de places suffisant correspondant aux besoins des enfants et de leurs parents.

Données clés

Auteur : [M. Olivier Dassault](#)

Circonscription : Oise (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 95677

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Personnes âgées et autonomie

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 mai 2016](#), page 3951

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)